



## AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Lors d'une séance ordinaire tenue le 26 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros:

**1663-042** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME** »;

**1675-415** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** ».

Et lors d'une séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros:

**1675-418** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** »;

**1675-419** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** ».

Le règlement **1663-042** a pour objet de préciser les éléments requis en lien avec le phasage et les délais de réalisation des différentes phases de réalisation d'un projet intégré.

Le règlement **1675-415** a pour objet de permettre que les chauffe-eau de piscine, thermopompe, appareil de climatisation ou autre équipement similaire soient à une distance minimale de 0,5 mètre de la marge arrière.

Le règlement **1675-418** a pour objet d'établir des dispositions visant à encadrer le déploiement de projets intégrés et reprendre la définition de certains termes dans la section terminologie du règlement de zonage.

Et le règlement **1675-419** a pour objet de permettre, pour la zone 8-H-16, l'usage résidentiel « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » pour un nombre maximal de 16 logements par bâtiment et d'établir les normes qui y sont applicables.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et sont en vigueur depuis le 24 septembre 2024, date du certificat de conformité du directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ces règlements est également disponible sur le site internet de la Ville, section Taxes, permis et règlements / Répertoire des règlements et zonage.

Fait à Saint-Eustache, ce 30<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

La greffière,  
Isabelle Boileau